



Quel avocat choisir et quelle le spécialité

Par **Johnbrego_old**, le **02/09/2009** à **15:56**

Bonjour,

Je recherche un avocat , mais ne sais pas vers quelle spécialité m'orienter pour mon affaire
!!!!

La voici ci dessous :

Ce serait pour aller contre mon FAI , avec demande de dommages Intérêts conséquents,étant entendu que je fais du Trading Automatique sur Le FOREX , etma connexion déffillante inclus un manque à gagner conséquent Journalier .

J'ai des soucis Internet depuis disons décembre 2008, critique depuis Mars 2009, et ayant atteint son point culminant depuis le 14 Juin.

Ma connexion étant vitale, puisque je fais du trading en automatique sur le FOREX , a titre personnel et de loisir, j'en suis depuis le 14 Juin à une connexion « inutilisable » depuis cette date et subis donc un préjudice de xxxxEuros par Jour 5 Jour/7.

Dans mon malheur j'ai de la chance, car ceci concernerait plutôt ma copropriété, qui a des soucis avec xxxxxxxxxx depuis Novembre 2006, et par là une certaine rancœur, et qui a bien voulu m'apporter son soutien dans ma démarche par des témoignages.

Ayant dans un 1er temps sollicité ma protection juridique, qui n'a pas eu d'efficacité, je reconnais que je lui ai transmis un peu trop prestement, dans un 1er temps, un dossier mal ficelé non « Fini », sans explications et sans arguments qui à faussé son analyse.

De plus cette juriste a aussi montré sa méconnaissance du FOREX en assimilant cela à la bourse et en interprétant un terme tel « peut » comme « facteur chance ».

Aussi je me suis attaché à constituer un dossier, un peu plus sérieux et plus explicite

Aussi je recherche un avocat qui est suceptible de connaitre ce genre d'affaire, et pouvant

s'adapter au FOREX.

Par **CHARBIT Candice**, le **11/09/2009 à 16:31**

Bonjour,

Il s'agit à mon sens d'initier une procédure contre votre FAI et de solliciter l'indemnisation de votre préjudice.

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

Par **Johnbrego_old**, le **11/09/2009 à 16:40**

Bonjour maitre,

Je vous remercie pour votre proposition.

Toutefois j'ai pu contacter, par le site constat d'huissier des avocats, , et l'un d'eux à bien voulu prendre en charge mon affaire .

En vous remerciant

Par **Patricia**, le **11/09/2009 à 19:34**

Bonsoir,

C'est un avocat spécialisation "fiscaliste-boursier".

Par **Johnbrego_old**, le **11/09/2009 à 19:58**

Bonsoir Patricia,

ça y est J'ai déjà choisi un avocat .

Mais votre réponse m'interpelle donc j'aimerais comprendre !

Pourquoi vous dites :Un avocat Fiscaliste/Boursier !!!

Le FOREX n'a rien à voir avec la bourse ..

Ayant déjà confié ce dossier à une juriste elle à confondu tout comme vous, mais il est vrai que ne lui ai pas livré d'explications. !!

Alors que lorsque l'on fait du trading ,et que l'on fait ça par plaisir,ce n'est pas du tout comme au casino.

Beaucoup l'ont cru ou en ont révé et c'est bien pour ça que 90% des traders amateurs abandonnent au bout d'un an .

Il y a des outils fiables d'analyse technique qui existent qui permettent d'anticiper , et des possibilités de systèmes automatiques ,qui n'existent pas en bourse.

Quand au côté Fiscal mon courtier est régulé en france avec des comptes ségrégués, c'est a dire garanti par le banque de france ..bref ceci est tout a fait dans la légalité par rapport aux lois françaises, depuis 2005.

Par **Patricia**, le **11/09/2009** à **22:21**

La raison est que FOREX est une abréviation anglaise ou américaine de FOReigner EXchange.

Surnom du marché des changes ou des devises.

Si manque de précision, effectivement c'est ambigu et peut donc porter à confusion.

Par **Pipo**, le **17/07/2012** à **22:59**

Bonjour, je suis moi meme a la recherche d'un avocat car j'ai fais quelque "betise" qui me ratrape et je ne sais pas quel specialité choisir pour mon cas, il s'agit de petit trafic.

Pouvait me donner une specialité svp car entre tt les choix je perds du temps.

Merci cordialement